

# L'offensive contre l'U.N.E.F.

**L'année universitaire 1961-62 se présente sous un jour belliqueux aux dirigeants de l'Union Nationale des Etudiants de France (U.N.E.F.), et au milieu étudiant dans son ensemble. L'intervention gouvernementale dans les affaires intérieures du syndicalisme étudiant - intervention que nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer à maintes reprises (1) - s'est, en effet, accentuée durant les derniers mois.**

**D**ECIDE à saper l'autorité de l'U.N.E.F., le gouvernement a été « amené » à reconnaître la représentativité d'une organisation rivale, la Fédération Nationale des Etudiants de France, dont la création subite et télécommandée remonte... au 29 juin dernier à Montpellier. Pour ce faire, le gouvernement a retiré trois sièges à l'U.N.E.F., en faveur de la dite fédération, au sein du conseil d'administration du Centre National des Œuvres Universitaires (arrêté publié au « J.O. » du 21 septembre). Depuis la loi du 16 avril 1955, qui accordait aux étudiants d'importants droits de cogestion dans les différents organismes des œuvres universitaires, le conseil d'administration était composé de vingt-deux membres, dont onze représentants des étudiants. Parmi ces derniers, six étaient désignés directement par les « organisations les plus représentatives » et cinq choisis sur une liste de personnalités présentée par ces associations (l'U.N.E.F., l'Union des Grandes Ecoles et la Mutuelle Nationale des Etudiants de France). Aujourd'hui, deux « représentants » de la « Fédération Nationale des Etudiants de France » siègent à ce conseil, ainsi qu'une personnalité choisie par M. Paye sur une liste dressée par cette « organisation » (2).

D'autre-part, et faisant suite à cette décision gouvernementale, le « J.O. » du 24 septembre publie la « déclaration à la Préfecture de Police » de la « Fédération Nationale des Associations des Elèves des Grandes Ecoles ». Cette fédération avait été constituée le 10 juin dernier, à l'issue d'une réunion à Paris groupant les délégués d'une douzaine de grandes écoles, pour s'opposer à l'U.G.E. (qui regroupe 110 grandes écoles). Dans les deux cas, c'est pour préserver une

certaine ligne politique, qu'on appelle à droite « apolitisme », que ces opérations ont été effectuées.

Ce n'est pas la première fois, bien sûr, que le régime gaulliste cherche à démanteler le mouvement étudiant, d'une manière directe ou indirecte. Mais jamais, jusqu'à présent, il ne l'avait fait aussi ouvertement et de façon aussi arbitraire, jamais il n'avait poussé le cynisme aussi loin.

On se souvient des différentes offensives déclenchées par l'autorité gouvernementale contre le mouvement étudiant. Attaque contre les sursis, suppression de la subvention de l'U.N.E.F., brimades exercées sur la personne même des dirigeants étudiants (Dominique Wallon), etc., sont encore bien présentes à l'esprit de chacun.

Mais, le gouvernement a aussi employé d'autres moyens, qui ceux-là sont moins connus. En l'occurrence : chercher à semer la division au sein du milieu étudiant, à affaiblir l'U.N.E.F., en suscitant une organisation rivale. Pourtant, l'expérience du « Mouvement des Etudiants de France » fut de bien courte durée. De même, le « Comité de liaison », malgré l'importance des appuis plus ou moins officiels dont il bénéficia, ne survécut pas à son cuisant échec aux élections à l'Amicale de l'Institut d'Etudes Politiques, l'année dernière.

Aujourd'hui, le gouvernement a décidé d'agir simultanément sur les deux fronts : il cherche à réduire l'audience de l'U.N.E.F. en mettant sa représentativité en cause, et reconnaît une représentativité artificielle à la « Fédération Nationale des Etudiants de France », sortie brusquement d'on ne sait où, en lui accordant trois sièges (retirés à l'U.N.E.F.) au sein du conseil d'administration du Centre National des Œuvres Universitaires.

Au service de sa politique arbitraire, le gouvernement utilise toujours le même noyau d'activistes, dignes émules de Le Pen, qui déambulent de Montpellier au bar du Panthéon à Paris, en passant par Toulouse. Que ne trouve-t-on pas à la tête — ou derrière — la nouvelle fédération citée plus haut : Ballant, l'éternel adversaire de l'U.N.E.F., compagnon de route de Max Lejeune au sein de la S.F.I.O.

Où se situe le fameux « apolitisme » parmi ces fanatiques de l' « Algérie française » ? Car c'est bien de ces gens-là qu'il s'agit. On se souvient, sans doute, de l'insolent ralliement public des anciens dirigeants de l'Association Corporative des Etudiants en Droit de Paris (A.C.E.D.) à l'action menée par Lagailarde et ses acolytes, lors des « barricades » d'Alger, en janvier 1960. De ces messieurs aux adversaires actuels de l'U.N.E.F., il ne s'agit que d'un seul et même noyau.

Mais où sont-ils aujourd'hui ceux-là même qui prétendaient se retrancher derrière leurs propres « barricades » au sein de Paris ? Un certain Papon, ancien Président de l'A.C.E.D., Directeur de la Maison du Droit : recherché par la police pour complicité avec l'O.A.S., en fuite. Bataglini, ancien secrétaire général de la même association; inculpé dans l'affaire de l'O.A. S., en prison. Le gouvernement a de belles fréquentations!

## *Les intrigues*

### *de M. Debré*

Mais alors, vu le caractère disparate du gouvernement actuel, une question se pose : à quel échelon de responsabilités doit-on remonter pour trouver les véritables promoteurs de cette politique inqualifiable à l'encontre de l'U.N.E.F. ?

M. Lucien Paye, notre ministre de l'Education Nationale, a d'autres titres de service. Nous savons, en particulier, l'excellent travail qu'il effectua en Algérie aux côtés de M. Chataigneau. Nous connaissons aussi l'effet bénéfique de son passage à l'Université de Dakar.

A la Défense Nationale, chez M. Messmer ? Dans l'entourage de celui-ci, on estime que, même si les positions prises par l'U.N.E.F. sont embarrassantes, la politique suivie à l'endroit de cette dernière est la plus stupide qui soit, car, loin d'affaiblir l'organisation étudiante, elle ne fait que la renforcer.

Il nous faut remonter encore plus haut pour découvrir le véritable responsable : M. Michel Debré. Celui qui inspire et qui impose toutes ces mesures arbitraires prises à l'encontre de ces ennemis irréductibles que constituent les étudiants, c'est le Premier Ministre en personne.

En juillet dernier, l'arrêté qui renouvelait, conformément à l'habitude, le conseil d'administration du Centre National des Œuvres Universitaires, avait été signé par le ministre de l'Education Nationale. Mais il ne fut pas publié : entre temps, M. Debré s'était opposé à la candidature du nouveau Président de

l'U.N.E.F., Dominique Wallon. Mais cela était, bien entendu, insuffisant. Le Premier Ministre fit préparer par son bras droit, son « agent » personnel à l'intérieur du Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, Olivier Philip, les décisions que nous connaissons aujourd'hui et que nous relatons plus haut.

La hâte mise à la reconnaissance d'une fédération, qui ne peut plus se prévaloir d'aucune représentativité, s'explique par le désir, dès la rentrée universitaire, de donner une certaine importance à cette organisation en prévision des prochaines élections, et vraisemblablement de lui accorder, le plus tôt possible, au moins une partie de la subvention supprimée à l'U.N.E.F. en juillet 1960.

Pour la postérité, M. Paye aurait bien fait de suivre sa première inspiration en se refusant une seconde fois lorsqu'on lui proposa à nouveau le poste de ministre de l'Education Nationale, laissé vacant par la nomination de M. Joxe aux Affaires algériennes.

En bafouant ouvertement et grossièrement la volonté quasi unanime des étudiants, en foulant aux pieds sans aucune vergogne les principes démocratiques les plus élémentaires, M. Debré a-t-il quelque espoir de parvenir à ses fins ? On peut en douter sérieusement.

Certes, la diminution de sa représentation aux organismes des œuvres universitaires risque-t-elle de gêner, pendant un temps, l'activité gestionnaire du syndicalisme étudiant. Non pas son action revendicative. C'est parce qu'elle est une organisation démocratique et qu'elle bénéficie, en toutes occasions, du soutien actif de la masse des étudiants que l'U.N.E.F. a pu faire aboutir certaines de ses revendications. Cela, le Premier ministre ne peut évidemment le comprendre. Le mouvement étudiant va d'ailleurs relancer une grande campagne de revendications dans les prochaines semaines.

Quant aux prochaines élections, il est probable qu'un réflexe logique d'auto-défense de la part des étudiants ne favorisera guère les ambitions nourries par les émissaires de Matignon, et ceci malgré les moyens dont ils disposeront. On n'aime pas les petits trublions fascistes chez les étudiants... et de moins en moins le régime gaulliste.

**Jacques Pomonti**

(1) Cf. Tribune Socialiste, n° 58, du 11 juin 1961 et n° 67 du 16 septembre 1961.

(2) Sur l'historique et le fonctionnement des œuvres universitaires, se reporter à « Documents Etudiants », numéro spécial d'avril-mai 1961 : « La cogestion étudiante ». (94, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris-6<sup>e</sup>.)

## *Communiqué de la*

### *Commission Nationale*

#### *"Sports" du P.S.U.*

## **Main -mise sur la jeunesse**

**L**E P.S.U. dénonce avec la plus grande vigueur la politique du Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports, Maurice Herzog.

Son attitude envers l'OSSU, — office chargé d'organiser les compétitions dans le secteur scolaire et universitaire — illustre un des aspects de cette politique dont le but essentiel est la main-mise sur les organisations s'occupant de la jeunesse française.

Les grandes lignes de cette politique se dégagent dans les exemples suivants :

— Contrôle des organismes auparavant indépendants tels que les fédérations, dont l'élection du président doit être dorénavant soumise à l'agrément du Haut-Commissaire;

— Elimination des organismes autonomes et remplacement par des institutions nouvelles, « entièrement dirigées par le gouvernement »;

— Création d'organismes nouveaux, type « Comité National des Sports, Haut-Comité des Sports » sous le contrôle absolu du Haut-Commissaire et du Colonel Crespin afin d'abuser l'opinion publique.

Au sujet de l'affaire OSSU proprement dite, le P.S.U. dénonce les multiples pressions (menaces de mutations éloignées, etc...) dont a usé et use encore le Haut-Commissaire à l'égard des anciens secrétaires de l'OSSU dont le maintien en poste administratif lui est nécessaire à la mise en place du nouvel organisme « à ses bottes ».

Le PSU s'étonne à ce sujet de l'attitude équivoque et jésuitique des dirigeants du Syndicat des professeurs d'Éducation physique — dont le secrétaire général (l'homme au préjugé favorable à Herzog en 1958) est le molletiste Neaume — qui, sous des prétextes dilatoires, non seulement n'ont pas envisagé le refus, mais encore, n'ont pas assuré leurs collègues visés du soutien syndical dans le cas d'opposition de leur part, et surtout les ont engagé à capituler en fait devant les exigences du Haut-Commissaire.

Le P.S.U. fait appel à ses militants, ses sympathisants, ses amis, aux chefs d'établissement, à toutes les catégories d'enseignants aux parents d'élèves, pour entraîner leurs organisations à résister aux manœuvres du Haut-Commissaire en ce qui concerne l'embrigadement de la jeunesse.

Il réclame avec insistance le maintien de l'OSSU dans sa forme actuelle, symbole de la liberté du fonctionnement du sport scolaire universitaire, et base à partir de laquelle il sera possible de proposer un programme démocratique d'amélioration dans ce domaine.

19 septembre 1961